



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'avenir

Question écrite n° 116988

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des personnes sous contrat d'avenir. Jusqu'ici, les personnes en contrat emploi solidarité pouvaient suspendre ce contrat pour un contrat d'intérimaire ou un contrat à durée déterminée de moins de six mois et reprendre ensuite le restant d'un CES. Le système ne semble pas applicable au contrat d'avenir, ce qui n'encourage pas le titulaire à faire le pas vers un emploi à contrat plus conventionnel. Il souhaite connaître les conditions d'assouplissement du contrat d'avenir qu'il souhaite mettre en oeuvre pour faciliter le retour à l'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116988

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 30 janvier 2007, page 975